

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le 17 janvier 2012, le conseil de l'Arrondissement de Beauport a adopté les règlements suivants :

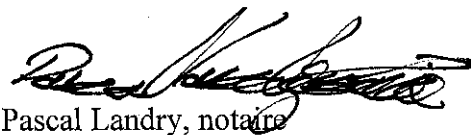
- *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53091Hb et 53092Hb, R.C.A.5V.Q. 56;*
- *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54034Mb, R.C.A.5V.Q. 57.*

Ces règlements sont entrés en vigueur le 25 janvier 2012, date de la délivrance des certificats de conformité par le greffier de la Ville de Québec.

Une copie de ces règlements est disponible, pour consultation, au bureau de la secrétaire et assistante-greffière de l'arrondissement, situé au 10, rue Hugues-Pommier, Québec, durant les heures de bureau.

Donné à Québec, ce 31 janvier 2012.

Le secrétaire et assistant-greffier
d'arrondissement


Pascal Landry, notaire